

Deviens représentant·e du CJPNE !



Engage-toi et représente ta communauté !

Qu'est ce que le CJP ?

Le Conseil jeunesse provincial de la Nouvelle-Écosse (CJP) est un organisme à but non lucratif géré par et pour les jeunes acadien·ne·s et francophones âgé·e·s de 12 à 25 ans qui existe depuis 1980. Il joue un rôle de représentation de la jeunesse et organise des événements provinciaux et pancanadiens pour renforcer la fierté linguistique et culturelle, tout en encourageant le leadership.

Pourquoi devenir représentant·e ?

Le CJP est un organisme conçu PAR et POUR les jeunes. Les reps. prennent les décisions sur l'orientation de l'organisme (activités, partenariats, etc). Le rôle d'un·e représentant·e du CJP dans une école est d'être la voix des jeunes de son école : iel siège au conseil étudiant ET participe à des rencontres avec les autres reps du conseil de direction du CJP !

Le rôle de la personne rep. est de :

- Participer à la formation CJP dans le bois en personne après l'assemblée générale annuelle ;
- Assister aux rencontres virtuelles mensuelles du conseil de direction ;
- Siéger au conseil étudiant de leur école ;
- Répondre aux messages de groupe du CJP de façon hebdomadaire ;
- Passer l'information des activités du CJP aux élèves de son école et vice versa.

Les qualités des reps sont :

Leadership	Organisation
Écoute active	Engagement
Empathie	Fiabilité
Esprit d'équipe	Créativité
Esprit critique	Curiosité

“Le CJP m’a vraiment donné une nouvelle fierté francophone. Que ce soit en combattant l’insécurité linguistique ou le racisme, le CJP a été un outil qui m’a aidé à fleurir comme personne. À travers nos nombreuses initiatives, activités et représentations, je me sens capable de prendre ma place et de m’engager de façon authentique et valorisée.”

Elle Peters, présidente du CJP, 2023-2025

Comment devenir représentant·e·s ?

Le processus de sélection d'un·e représentant·e du CJP comporte deux étapes :

ÉTAPE 1 : Élections dans les écoles

- Les élections ont lieu en même temps que celles des autres membres du conseil étudiant.
- Seuls les élèves de 12 ans et plus peuvent se porter candidat.e.s.
- Les élèves de 6^e année et plus peuvent voter.

ÉTAPE 2 : Assemblée Générale Annuelle (AGA)

- Les élus participent à l'AGA pour être officiellement reconnus.
- L'AGA se tient quelques semaines après les élections scolaires.
- L'ancien·ne représentant·e reste en poste jusqu'à l'AGA.
- Une formation, appelée CJP dans l'bois, est organisée pour expliquer les responsabilités.
- L'él·u·e reste en poste jusqu'à la prochaine AGA, généralement un an plus tard.

Décisions prises par les représentant·e·s

Les représentant·e·s du CJP prennent des décisions importantes pour s'assurer que l'organisme fonctionne bien et atteignent ses objectifs. En voici quelques exemples :

- Choisir quels types d'activités à organiser pour les jeunes, déterminer les thèmes et les invités des événements, décider de nouveaux projets pour encourager l'engagement des jeunes francophones.
- Approuver le budget pour des événements et voir combien d'argent peut être dépensé pour chaque projet.
- Choisir comment utiliser les fonds disponibles.
- Déterminer les priorités du CJP pour défendre les intérêts des jeunes francophones.
- Rédiger une lettre ou rencontrer des élus pour parler des besoins des membres.
- Appuyer des initiatives pour renforcer la place du français dans la communauté.
- Définir les rôles des membres du CD et répartir les tâches.
- Mettre en place des comités pour travailler sur des projets ou événements spécifiques.
- Modifier des règlements internes pour s'assurer que l'organisme fonctionne bien et représente tous les jeunes.
- Gérer l'image et relations publiques du CJP, réagir aux problèmes ou mauvaise publicité.

Contacts

✉ direction@cjpne.ns.ca

🌐 conseiljeunesse.ca

📷 [@Boomdanstaface](#)

